



Arrondissement de  
MANTES-LA-JOLIE  
Canton de MEULAN

## MAIRIE D'HARDRICOURT

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010

**PRÉSENTS** : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PERES Manuel, OULIE André, Adjoint au Maire  
MME SERET Yamina, MM. BERNARD Lionel, DA SILVA Philippe, , LANDIER  
Maurice, de GUEROULT d'AUBLAY Alain formant la majorité des membres en  
exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes RENAULT Fabienne (pouvoir à ), EL HOUFA Latifa (pouvoir à ), MM.  
DANET Jean-Pierre (pouvoir à ), GROSLEY Pierre (pouvoir à SCHMIT Éric), POURCHE Fabrice (pouvoir  
à A. de GUEROULT d'AUBLAY), SCOTTE Yann (pouvoir à Y. SERET)

**ABSENTS** : Mlle VERIN Jessica,

**SECRÉTAIRE** : Manuel PERES est élu secrétaire.

### **0 – COMMUNICATIONS DIVERSES**

1) Association de préfiguration de création d'une communauté de communes :

L'Association de préfiguration de création d'une communauté de communes a été créée le mardi 20 avril. Le bureau est composé comme suit :

Président : André CASSAGNE

Vice-Président : François GARAY et Guy POIRIER

Secrétaire :

Trésorier

Les statuts ont été déposés en sous Préfecture, 17 communes ont participé à la création : Les Mureaux, Ecquevilly, Flins, Meulan, Hardricourt Vaux, Mézy, Juziers, Gargenville, Lainville, Montalet-les-Bois, Jambville, Brueil-en-Vexin, Oinville, Tessancourt sur Aubette, Bouafle, Evécquemont.

2) Mairie

Guy Dieppedale, un des enfants de M. et Mme Dieppedale anciens propriétaires du bâtiment actuelle de la mairie, est passé le 17 avril avec sa compagne visiter « ce que fût sa maison d'enfance ».

3) Mariage

Arnaud et Maud Faubert, fille de Manuel PÉRÈS, remercient le Conseil Municipal, le personnel communal, pour la composition florale offerte pour leur mariage célébré par Manuel PÉRÈS le 10 avril 2010. Sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010  
ET DU 29 AVRIL 2010**

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité

**II – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Après avoir examiné les D.I.A. suivantes :

Parcelles B n°2223– 30, rue des Saules – 2091 m<sup>2</sup>

Parcelle B n°2052 – 31, boulevard Michelet – 672 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

M SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son étude

**III TRAVAUX, DEVIS DIVERS**

a) Subvention TNI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 4 000,00 € a été attribuée à la commune pour l'équipement des classes de CP et CP/CE1 en Tableau Numérique Interactif

b) Aide du Conseil Général des Yvelines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général maintient son aide aux communes en matière d'attribution de subvention

c) AUDAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un changement des statuts de l'AUDAS ne continue pas son activité d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage. De ce fait, M. THIOU qui est l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour le projet de Requalification de voiries et réseaux et création de liaisons douces, a quitté l'AUDAS, mais il s'engage à honorer son engagement jusqu'au rendu de l'étude de faisabilité. Monsieur le Maire rappelle à Maurice LANDIER que M THIOU doit fournir à la commune le dossier de demande de subvention pour les études de circulations douces.

d) Réparation d'un câble rue du Château

Le devis de l'entreprise INEO Infra pour la réparation d'un câble aérien rue du château pour un montant de 360,09 € H.T. est approuvé à l'unanimité

e) Réparations électriques diverses

Les devis de l'entreprise INEO Infra pour la re-fixation d'un candélabre Boulevard Michelet, le remplacement de lampes sur le stade, une réparation électrique rue du Vexin, la dépose d'une crose rue du Vexin, la reprise des connections des lanternes sur câbles aériens et le remplacement d'une horloge astronomique pour un montant de 2 411,64 € H.T. est approuvé à l'unanimité

f) Audit du patrimoine arboricole

	ONF	Phytoconseil	Feuillas
	Appréciation Etat Mécanique et physiologique Dangerosité Conseil en gestion Arbre Ø>30 cm à 1,30m de hauteur Inventaire repérage arbres sur plan et numérotation  Delais 6 mois	4 passages : 1 - Repérage sur plan de masse (fourni par nos soins) mesures 2- Vigueur recherche parasites 3- Test 4-Examen en hateur (Nacelle)  Durée Totale 14 jours Délai d'exécution : 7 semaines	Proposition faite sur base étude 2002 parc du Château et Mairie Nouvelle inventaire mais dispose d'un travail effectué en 2002  Durée Totale : 9 jours Délai 2 mois
Diag. Parc de la Mairie	100 arbres – 2970 €	100 arbres - ?	

Diag. Parc du Château	100 arbres – 2970 €	Pas précisé – 3423 €	
Diag RD 190	76 Arbres – 1 900 €	53 arbres - ?	
Diag Salle Poly	20 arbres – 1150 €	60 arbres	50 arbres
Diag Salle Vovard+ecole	8 arbres – 800 €	3 arbres - ?	Quelques arbres
Total H.T.	9 790,00 €	11 627,50 €	5 400,00 €

Au vu du tableau comparatif ci-dessus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir le Phyto-écologue Dominique FEULLAS qui présente l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer le marché de diagnostic du patrimoine arboricole de la commune pour un montant H .T. de 5400,00 € à Dominique FEULLAS.

g) Remise en état du réseau d'assainissement de la Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises GTB et Jean Lefebvre ont respectivement présenté des devis pour la Remise en état du réseau d'assainissement de la Mairie à hauteur de 5 000,00 € H.T et 5 875,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société qui présente l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande pour la Remise en état du réseau d'assainissement de la Mairie pour un montant H .T. de

h) Stationnement rue de Verdun

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M POCHART habitant rue de Verdun se plaint du stationnement anarchique dans cette rue. De ce fait, il demande une réglementation du stationnement de cette rue

i) Vidéosurveillance

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'article du Parisien du 5 mars 2010 concernant la mise en place de sept caméras de vidéosurveillance à Carrière sous Poissy pour un coût global de 200 000 €.

j) Prélèvement S .R.U

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDEA des Yvelines souligne que les efforts de la commune ont permis de passer de 6 ,32 % en 2007 à 13,95 % en 2008. Ce qui a permis de bénéficier de prélèvements nuls pour 2008, 2009, 2010 et le prélèvement 2011 devrait être également nul.

k) Caméra Eglise

l) Alimentation de l'enregistreur numérique

m) Maison 3 rue du Gibet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 propositions pour l'acquisition de l'immeuble.

n)

## **VI – CREATION DE POSTES**

a) Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2007,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à plein temps, en raison de l'avancement de grade proposé au CIG de M. LELOIR Jean-Luc, indice brut 446, indice majoré 392,

L'agent percevra l'indemnité d'administration et de technicité aux taux annuel fixé par arrêté interministériel correspondant au grade, revalorisé conformément à la réglementation en vigueur, le taux individuel de l'agent est fixé à 1

Le Maire, propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

b) Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2007,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à plein temps, en raison du recrutement de Mme VINCENT Catherine, indice brut 374, indice majoré 345,

l'agent percevra l'indemnité d'administration et de technicité aux taux annuel fixé par arrêté interministériel correspondant au grade, revalorisé conformément à la réglementation en vigueur, le taux individuel de l'agent est fixé à 2,5.

Le Maire, propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif,

Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

c) Création d'un poste de Surveillant salle polyvalente, terrain de football, cimetière et surveillance dans la journée du Parc du Château, du parc des 48 logements et des espaces verts de la commune

A ce jour, M VANNEAU est chargé d'ouvrir et fermer le parc du château.

Pour l'ouverture, la fermeture du terrain de football, du cimetière, etc ..., je rencontre des difficultés, car ses fonctions sont assurées partiellement par plusieurs personnes, dont l'adjoint de permanence.

D'autre part nous rencontrons de plus en plus des difficultés pour la surveillance en général des espaces verts de la commune, parc des 48 logements, parc du Château, terrain de football, cimetière et salle polyvalente. Pour ce dernier équipement le travail qu'effectuait M MALEVRE, et qui a

permis de maintenir la salle en très bon état n'a jamais plus été repris en totalité.

Je vous propose d'engager une personne en Contrat Unique d'Insertion pendant 24 mois. Ce qui entraînerait un coût pour la commune de 5 % du SMIC plus la totalité des charges patronales. De ce fait je vous propose que la commune cherche des candidats pour ce poste et de mettre en place d'une convention avec l'agence des Services de Paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place une convention CUI-CAE avec l'agence des Services de Paiement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter une personne dans le cadre d'un CUI.

## **V - DIVERS**

### 1) DASDY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale demeure fixé à 18,20 € par heure en semaine et 20,87 € par heures les dimanches et jours fériés et que la participation de l'usager est maintenu à 0,30 €

### 2) Recordar Portugal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commerce Recordar Portugal demande la possibilité de mettre en place la vente de produit à emporter ou à consommer sur place. Les propriétaires se sont engagées à respecter les démarches administratives nécessaires. Avis favorable du Conseil Municipal

### 3) Rapport annuel sur la qualité de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le rapport sur la qualité de l'eau 2009 qui fait apparaître une eau de bonne qualité, conforme aux exigences de qualité définies dans le code de la Santé Publique. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que ce rapport est consultable en mairie

### 4) Revision du POS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion avec Mme LE HELLY est prévue le 10 juin 2010 à 9h30 pour une présentation de la procédure de révision du POS

### 5) Subvention Vendée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de 6 000,00 € pour une commune touché par la tempête Xynthia a été attribuée à la commune de Fouras.

### 6) SMIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les coûts 2010 calculés par le syndicat pour la commune sont pour :

- le Service de Base (ramassage ordures ménagères et déchets sélectifs) : 57,00 € par hab.
- l'accès aux déchetteries : 18,00 € par hab.

Cette base a servi pour le calcul du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ce qui porte la TEOM pour les habitants de la commune d'Hardricourt à 6,48 % contre 4,96 % en 2008 et 5,75 % en 2009 soit 12,69 % d'augmentation sur 1 an et de 30,65 % sur 2 ans

### 7) Indemnité Représentative de Logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'IRL à 229,35 € par mois pour les instituteurs célibataires et à 286,98 € par mois pour les instituteurs mariés et célibataires ou veufs avec enfant avec une participation communal de 55,10 € par mois La commune n'est pas concernée par l'IRL car le Groupe Scolaire Marcel Lachiver ne compte que des professeurs des écoles.

### 8) Ouverture d'un CFA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un CFA va ouvrir ces portes au Lycée

Vaucanson.

9) CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines a lieu le 27 mai à Bécheville. Monsieur le Maire n'étant pas présent, il demande à un membre du Conseil Municipal de le représenter. M représentera la commune à cette assemblée.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 avril 2010

L'ordre du jour étant épuisé  
Séance levée le 29 avril 2010 à 22h00